



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

FASILD

Question écrite n° 19236

Texte de la question

M. Arnaud Montebourg appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur les inquiétudes exprimées par le milieu associatif liées aux annonces faites par le Gouvernement quant à sa politique d'accueil et d'intégration des étrangers. Au début de l'année 2003, le Gouvernement annonçait, sans concertation préalable avec les acteurs concernés, le gel de 85 des 170 millions d'euros alloués au Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (FASILD) pour 2003 et sa décision de réorientation des crédits restants vers le financement des plates-formes d'accueil des primo-arrivants sur le territoire français et vers leur formation linguistique ou leur accès à la formation professionnelle, utilisant ainsi, par l'intermédiaire de l'Office des migrations internationales (OMI), une part importante du budget. Les priorités ainsi affichées par le Gouvernement portent atteinte au dispositif d'intégration et aux 20 000 emplois qui y sont liés, et nient les actions menées par les quelque 6 000 associations et organismes publics ou privés qui sont destinataires de ce fonds et qui, depuis la nouvelle dénomination du FASILD (anciennement Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles), ont engagé un travail de promotion de l'accès aux droits, de lutte contre les discriminations, d'accompagnement social des familles, de construction de liens sociaux et culturels en direction des primo-arrivants, mais également en direction des ressortissants étrangers immigrés ou issus de l'immigration résidant en France. Face aux manifestations organisées par les acteurs locaux et les interpellations des députés de l'opposition parlementaire, le Gouvernement a décidé, à la fin mars, de débloquer 11 millions d'euros, puis, le 9 avril, 30 millions d'euros supplémentaires. Malgré ces décisions, destinées à apaiser les esprits, 44 millions d'euros restent gelés sur le budget 2003 du FASILD. La redéfinition des missions dévolues à ce fonds - qui devra se concentrer dorénavant sur les actions en direction des primo-arrivants au détriment des autres publics -, conjuguée au gel d'une partie de ses crédits, induira inévitablement la réduction, voire la suppression des initiatives locales que le FASILD soutient en faveur du développement authentique de l'intégration et de la citoyenneté, et contribueront à précariser davantage les personnes en difficulté. Les associations savent l'importance d'un effort consenti sur la durée et la nécessité des approches multiples, indispensables pour soutenir durablement l'intégration des populations d'origine étrangère. Aussi, s'inquiètent-elles vivement des conséquences d'une diminution budgétaire des crédits d'intervention qui ne leur permettra pas d'assurer leurs missions essentielles pour pouvoir assurer la cohésion sociale de notre pays. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il entend prendre afin de confirmer le FASILD dans ses moyens et dans ses missions en faveur de l'intégration et de lutte contre les discriminations.

Texte de la réponse

Le budget du FASILD est alimenté par une subvention de l'État inscrite en loi de finances initiale pour un montant de 170,7 millions d'euros, soit un montant identique à l'année 2002. Ainsi que le ministre François Fillon l'annonçait dès le 8 avril dernier à l'Assemblée nationale, l'État respectera ses engagements financiers à l'égard de l'établissement. D'ores et déjà, plus de 126 millions d'euros ont été engagés, couvrant la période du 1er janvier au 30 septembre 2003. Le reliquat de la subvention de l'État sera engagé très prochainement et les deux derniers versements trimestriels seront bien effectués comme prévu au 15 août et au 15 novembre 2003.

Les sommes ainsi disponibles, qui correspondent à l'intégralité de la subvention inscrite en loi de finances, permettent d'assurer notamment le financement des priorités arrêtées par le Gouvernement (bilans et formations linguistiques, interprétariat, actions de parrainage, prise en charge de l'expérimentation du contrat d'accueil et d'intégration, logement, actions en faveur des femmes, des jeunes,...) et de poursuivre le déroulement de la campagne de subventions 2003. Les services du FASILD ont d'ailleurs été invités à poursuivre sans délai l'instruction des dossiers susceptibles de faire l'objet d'un financement dans le courant du second semestre. Il est exact que le public primo-arrivant fera l'objet d'une attention particulière, s'agissant notamment des formations linguistiques et civiques. Car il est patent que si l'intégration est un processus complexe et qui s'inscrit dans la durée, il n'en est pas moins important de commencer celle-ci très en amont et de disposer dès l'arrivée de conditions optimales. Cet engagement au profit des nouveaux arrivants, qui se traduit : en 2003 par l'expérimentation menée dans 12 départements, ne signifie pas un désengagement vis-à-vis des autres publics, et notamment des jeunes mais aussi des femmes et des moins jeunes, que notre ministère mais aussi l'ensemble des autres départements ministériels sont appelés à soutenir : c'est là tout le sens de la démarche engagée par le Premier ministre au sein du comité interministériel à l'intégration. Enfin, le financement de nouvelles plates-formes de l'OMI est assuré par le budget propre de l'établissement, alimenté par diverses taxes, et non par un redéploiement de crédits du FASILD.

Données clés

Auteur : [M. Arnaud Montebourg](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19236

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juin 2003, page 4162

Réponse publiée le : 25 août 2003, page 6630